

Syndicat des Mobilités de Touraine

Le Président,

Tours, le **14 JAN. 2021**

Objet : Convocation au Comité du Syndicat des Mobilités de Touraine.

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le prochain Comité du Syndicat des Mobilités de Touraine aura lieu le :

Jeudi 21 janvier 2021 à 14h

Salle Jean Germain – Hôtel Métropolitain

60 avenue Marcel Dassault – 37206 TOURS

Et par visioconférence

Webex Cisco – lien envoyé par mail

En application de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, est rétabli en ce qu'il autorise la tenue des Comités syndicaux par téléconférence.

Par conséquent, cette séance se tiendra à la fois en présence et en téléconférence, au siège du Syndicat,

Les modalités techniques de la séance seront les suivantes :

Pour les délégués présents au siège du Syndicat, et afin d'assurer votre sécurité, l'installation de chacun sera faite de manière à respecter les règles de distance sociale, des masques ainsi que du gel hydro alcoolique seront mis à votre disposition.

Pour les délégués présents en téléconférence, la séance se déroulera via l'application Webex et une invitation leur sera adressée contenant un lien devant être activé pour la participation à distance.

En cours de séance, il sera procédé au vote par appel nominal. Vous serez invité à tour de rôle à exprimer votre vote à voix haute pour chaque délibération.

Les modalités de déroulement de la séance en téléconférence sont reprises dans une délibération qui sera soumise à votre approbation au début de la séance. Je vous précise par ailleurs que, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, le quorum et les règles applicables aux pouvoirs sont modifiés ainsi :

- Le quorum est d'un tiers des membres présents, y compris les délégués en visioconférence, ou représentés par leurs suppléants.
- Chaque délégué présent peut être porteur de deux pouvoirs.

J'attire donc votre attention sur la nécessité de faire connaître au plus vite l'option choisie entre participation à distance et participation au siège du Syndicat pour que les contingences matérielles nécessaires puissent être mises en œuvre. Les délégués suppléants sont destinataires de cette convocation pour information, leur présence n'étant requise, en cette période de sécurité sanitaire, qu'en remplacement de leur délégué titulaire.

Ainsi si vous êtes empêché(e) d'assister à cette séance, je vous remercie de transmettre dès que possible votre pouvoir, dont vous trouverez le document ci-joint, à l'adresse suivante : mobilites@mobilites-touraine.fr, et ce afin de faciliter les opérations de vote en séance.

Eu égard à la période d'urgence sanitaire, je vous demande de privilégier soit les pouvoirs soit la connexion à distance.

L'ordre du jour de cette séance sera le suivant :

1. Projet de délibération relatif à l'adoption du compte-rendu du Comité syndical du 10 décembre 2020.
2. Projet de délibération relatif à l'acquisition d'opportunité du 152 rue de la Mairie à La Riche.
3. Projet de délibération relatif à l'acquisition d'opportunité du 116 rue de la Mairie à La Riche (parcelles AP 747, 752, 753, et 754 2^{ème} étage).
4. Projet de délibération relatif à l'acquisition d'opportunité du 116 rue de la Mairie à La Riche (parcelles AP 747, 752, 753, et 754 3^{ème} étage).
5. Projet de délibération relatif à l'acquisition d'opportunité du 30 rue Hélène Boucher à Tours.
6. Projet de délibération relatif à l'acquisition d'opportunité des terrains rue Blaise Pascal à Tours (parcelles CN 98, 99, 103, 146).
7. Projet de délibération relatif à la création d'un emploi non-permanent de saisonnier pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité durant les périodes de forte fréquentation.

8. Projet de délibération relatif à l'attribution d'une subvention à l'association Collectif Cycliste 37.
9. Projet de délibération relatif aux tarifs de l'accueil Vélo et Rando.
10. Projet de délibération relatif aux tarifs Velociti 2021- Adaptation des Conditions Générales de Location du service de location de vélos Vélociti.
11. Projet de délibération relatif à l'avenant n°1 à la convention « Abonnement scolaire réglementé ».
12. Projet de délibération relatif à la mise en œuvre du télétravail au sein du Syndicat des Mobilités de Touraine.
13. Projet de délibération relatif à la convention cadre pour la mise en œuvre et l'exploitation de l'intermodalité des systèmes billettiques des transports publics en région Centre-Val de Loire.
14. Information des décisions prises par le Président et par délégation.

Présentations :

- Rapport d'activité 2020 de l'association Wimoov
- Rapport d'activité 2020 de l'association CC37
- Présentation de la plateforme internet JV Malin
- Bilan des animations réalisées avec le CC37
- Présentation de Vélociti

Je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.



Le Président,

Wilfried SCHWARTZ

